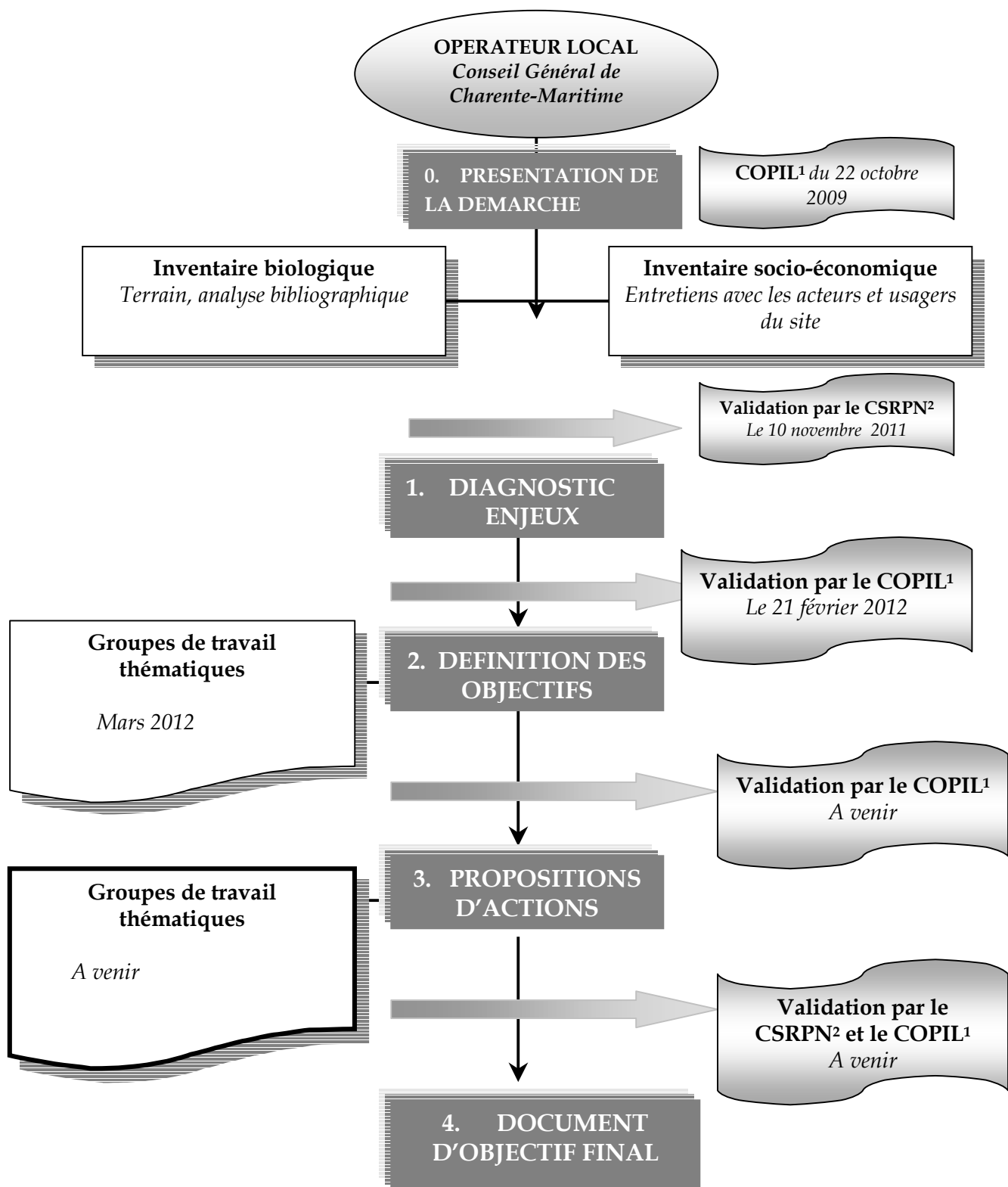


**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE
NATURA 2000
« HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE
EN AMONT DE PONS ET
AFFLUENTS »**

**Phase 2 : Groupes de travail
« Définition des objectifs »**

Les étapes d'élaboration du Document d'Objectifs



¹ : Comité de Pilotage Local (élus, représentants des administrations, établissements publics, organismes socio-professionnels, usagers)

² : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

I. Diagnostic biologique et socio-économique : rappel des conclusions

● Eau et hydrosystème

- × Un déficit hydrique estival marqué ; des assecs liés à des facteurs naturels, aggravés par les prélèvements d'eau et les aménagements hydrauliques passés
- × Une qualité des eaux dégradée pour certains paramètres : nitrates, produits phytosanitaires, pollution domestique
- × Une continuité hydrobiologique amont-aval gênée par les nombreux ouvrages
- × Des espèces invasives : jussies, ragondins, écrevisses exotiques
- × Mais des acteurs mobilisés et des actions engagées : SAGE Charente, les SIAH et le Communauté de communes de Haute Saintonge, le monde agricole

● Activités économiques et de loisirs

- × Une économie structurée par l'agriculture :
 - la place prépondérante des productions végétales dans l'activité agricole et l'occupation des sols : céréaliculture (44,7% de la SAU du bassin versant), vignoble (20% de la SAU du bv)
 - l'élevage encore présent mais qui peine à se maintenir ; une activité garante du maintien d'une superficie de prairies, intéressantes pour la conservation de la biodiversité : 6,3% de la SAU du bassin, 12,7% de la surface du site Natura 2000
- × L'exploitation forestière, une activité localisée (Seugne en aval de Jonzac) :
 - une forêt essentiellement privée et émiettée,
 - des peupleraies pouvant abriter un sous bois diversifié, participant à la mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité
- × Une activité industrielle qui se concentre dans les 3 principales agglomérations du bassin (Pons, Jonzac, Barbezieux) ; De nombreuses activités dispersées sur le bassin (distilleries...) mais qui restent le plus souvent éloignées de la rivière
- × La vallée de la Seugne : un espace de loisirs
 - la pêche, un loisir contraint par le manque d'eau,
 - la chasse, une activité surtout dépendante du maintien des espaces naturels de la vallée,
 - la promenade, les loisirs nautiques, l'agro-tourisme, des activités en développement

- **Biodiversité**

- × Présence de 15 habitats naturels d'intérêt communautaire (dont 1 est prioritaire) : principalement liés aux milieux aquatiques (végétation des plans d'eau et cours d'eau) ou humides (mégaphorbiaies, forêts alluviales (aulnaie-frênaie), voire tourbeux (Rigoles à Myrte des marais)).
- × Présence de 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire plus ou moins hygrophiles : lit des rivières, prairies humides, communautés à grandes laïches, boisements humides....
- × Pas d'espèces végétales d'intérêt communautaire
- × 142 espèces animales observées (hors oiseaux) dont 40 d'intérêt communautaire (annexes II et IV de la directive « habitats »), parmi lesquelles les plus remarquables sont :
 - Mammifères : le Vison d'Europe, la Loutre, le Petit rhinolophe, la Barbastelle, le Murin à oreilles échancrées... (au total 19 espèces de chiroptères, dont 9 espèces de l'annexe II)
 - Reptile : la Cistude d'Europe,
 - Amphibien : le Sonneur à ventre jaune,
 - Insectes : l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, le Fadet des laïches, le Cuivré des marais, la Rosalie alpine, le Lucane cerf-volant,
 - Poissons : le chabot, la lamproie de Planer.
- × Vison d'Europe :
 - population présente sur la vallée de la Seugne
 - présence d'habitats favorables, abondants en proies diversifiées : boisements alluviaux, peupleraies avec sous-bois, friches humides (mégaphorbiaies), prairies plus ou moins humides, plus grande abondance de proies ;
 - lutte contre le ragondin effectuée essentiellement à l'aide de pièges-cages équipées d'un trou pour la fuite du vison ;
 - mais aussi plusieurs facteurs défavorables à l'espèce : la qualité et la quantité des eaux, les risques de collisions avec les véhicules au niveau des ouvrages hydrauliques, le risque de concurrence avec le vison d'Amérique.

Groupes de travail

« gestion de l'eau et des milieux aquatiques »

OBJECTIF DE CONSERVATION A LONG TERME :
FAVORISER LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES AQUATIQUES ET SEMI-AQUATIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

<i>Milieux/espèces concernés</i>	<i>Type d'habitat *</i>	<i>Facteurs défavorables à leur conservation</i>	<i>Facteurs favorables à leur conservation</i>
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réseau hydrographique ⇒ Prairies humides ⇒ Ripisylves (aulnaie-frênaie, saulaie, aulnaie) 	<p style="text-align: center;">EIC IC & EIC IC & EIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux - Assèchement du milieu - Travaux hydrauliques - Drainage - Changement d'affectation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'eau - Entretien de la ripisylve - Gestion cohérente des ouvrages hydrauliques - Travaux hydrauliques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mammifères (semi)-aquatiques : Vison d'Europe, Loutre ⇒ Poissons : Chabot, Lamproie de P. ⇒ Odonates : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin 		<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux - Assèchement du milieu - Discontinuités biologiques - Dérangements ponctuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'eau - Entretien de la ripisylve - Restauration des habitats aquatiques et la franchissabilité des ouvrages

* IC : Habitat d'intérêt communautaire
 EIC : Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Encourager les actions **d'économie de la ressource en eau** et de réduction des pollutions sur le bassin versant

- × Poursuivre la réduction de la pollution d'origine domestique : poursuite de l'amélioration de l'assainissement individuel (et collectif) ; **favoriser l'émergence de zonages d'assainissement.**
- × Poursuivre les actions de maîtrise de la pollution d'origine agricole ;

- × Maîtriser les apports de produits phytosanitaires d'origine non agricole (exemple de la charte « zéro pesticides » à destination des communes) ;
- × Poursuivre les actions du Plan de Gestion des Etiages et mettre en oeuvre le futur SAGE en matière de prélèvements : maîtrise des prélèvements d'eau, économie d'eau potable et industrielle, utilisation de ressources de substitution ;
- × Entretien et plantation de haies ;
- × Encourager l'extension des prairies ;
- × Maîtriser les effets induits des aménagements fonciers ;
- × Maîtriser les effets négatifs des étangs ;
- × Le site Natura 2000 est traversé par une voie ferrée dont les abords font l'objet de traitements phytosanitaires : des actions pourront être proposées pour réduire ces traitements.

~~~~~

#### Le rôle des haies et boisement alluviaux

- ☞ **Environnemental** : accueil de la faune et corridors de déplacement, filtration des polluants, régulation des eaux (crues, ruissellement/infiltration), effet brise vent.
  - ☞ **Economique** : récolte du bois d'œuvre et du bois de chauffage, limitation des travaux d'intervention en rivière.
  - ☞ **Social** : paysage diversifié, amélioration de la qualité touristique (randonnée, pêche ...).
- ~~~~~

## 2. Restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau et de leurs annexes

- × Gérer de manière coordonnée les ouvrages hydrauliques et les niveaux d'eau à l'échelle du bassin versant afin de limiter les déficits en eau, tout en assurant la continuité écologique ;
- × Restaurer la fonctionnalité des annexes hydrauliques et assurer leur entretien : sources, fontaines, bras morts, biefs...
- × Etudier la faisabilité de restaurer d'anciennes zones humides dans la plaine alluviale, à l'aide d'une maîtrise foncière et d'une gestion adaptée des ouvrages ;
- × Surveiller et gérer les espèces proliférantes (écrevisses exotiques, ragondins, jussie...) ;
- × Favoriser la restauration voire la replantation de la végétation rivulaire là où elle est absente ou dégradée ;
- × Entretenir les berges et la végétation rivulaire en respectant les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire (vison, loutre) : périodes de travaux, enlèvement des rémanents (brûlage à interdire, broyage sur place quand enlèvement pas possible), moyens mécaniques lourds à éviter.
- × Encadrer la gestion des étangs privés et communaux (sources potentielles de pollutions sédimentaires lors de vidanges ou d'espèces envahissantes), sensibiliser les propriétaires à la réglementation.

~~~~~

Les fonctions des cours d'eau et des milieux aquatiques

- ☞ **Environnemental** : habitats d'espèces patrimoniales (Loutre, Vison d'Europe, poissons...), corridors de déplacement
- ☞ **Social** : support d'activités de loisirs, identité du territoire de la vallée de la Seugne

Les rôles de la ripisylve

- ☞ **Environnemental** : stabilisation des berges, régulation des crues, filtration des polluants, création d'habitats piscicoles, accueil de la faune et corridors de déplacement.
- ☞ **Economique** : récolte du bois d'œuvre et du bois de chauffage, limitation des travaux d'intervention en rivière.
- ☞ **Social** : paysage diversifié, amélioration de la qualité touristique (randonnée, pêche, ...).

3. Préserver les populations de visons d'Europe et de loutres d'Europe

- × Préserver les habitats favorables à l'espèce : boisements alluviaux, mégaphorbiaies, prairies humides (cf groupes de travail « forêt » et « agriculture ») ;
- × Améliorer la qualité des eaux (cf plus haut) ;
- × Prendre en compte la « problématique vison » dans la gestion des infrastructures de transport routier (ponts) ;
- × Étendre le périmètre du site à l'ensemble du réseau hydrographique.

4. Préserver les populations des autres espèces d'intérêt communautaire liées à l'eau

- × Préserver les étangs qui accueillent les populations de cistudes d'Europe [et proposition de cahier des charges de travaux intégrant leurs exigences écologiques](#) ;
- × Surveiller les populations de sonneurs à ventre jaune et préserver leurs habitats [\(complément d'étude à mener sur la commune où l'espèce a été recensée\)](#) ;
- × Respecter les exigences écologiques des poissons d'intérêt communautaire (chabot, lamproie de Planer) : continuité hydraulique, nature du substrat [et qualité de l'eau...](#)

Remarques complémentaires des groupes de travail

Périmètre du site Natura 2000 :

Plusieurs groupes de travail s'interrogent sur la délimitation du site Natura 2000 telle qu'elle apparaît dans l'atlas cartographique du diagnostic, et qui montrent quelques aberrations : limite « remontant » sur les coteaux, inclusion de zones bâties et sièges d'exploitation agricoles... : il est indiqué que cette limite ne constitue qu'un report d'une délimitation initiale du site faite au 1/100 000 sans tenir compte des réalités du terrain ; cette limite n'est donc ni précise, ni définitive. Une des premières actions du DOCOB sera d'effectuer cette délimitation précise, en concertation avec les acteurs locaux, sur une échelle cadastrale. Des groupes de travail seront organisés avec les communes, avant le prochain Copil, pour mieux expliciter cette question du périmètre.

Extension du périmètre :

L'idée d'une extension du périmètre pour intégration de tous les petits affluents de la Seugne (dont certains comme le Petit Trèfle, la Laurençanne...) ne sont pas aujourd'hui intégrés au périmètre Natura 2000) a été débattue. Les avis sont partagés sur le sujet, certains participants estimant que cette extension apparaît logique en terme de cohérence vis à vis de la fonctionnalité du cours d'eau, d'autres estimant que ce n'est pas opportun en raison des éventuelles contraintes vis à vis des activités agricoles ou de l'urbanisation. Les maires seraient favorables à un recalage du périmètre à une échelle au 1/2000^{ème} pour une correspondance avec les plans locaux d'urbanisme. Il est toutefois demandé que les communes non concernées par le DOCOB soient invitées aux prochains Copil et groupes de travail.

Qualité de l'eau et assainissement :

Rappel des types de polluants d'origine domestique : Phosphates (en partie d'origine agricole aussi) et Matières organiques, étant les facteurs qualifiés de moyen à médiocre sur la Seugne. Les pollutions d'origine agricole portent sur les nitrates et phytosanitaires (atrazine).

Constat du SPANC / 50% des installations ne sont pas jugées satisfaisantes.

Concernant l'amélioration de l'assainissement autonome, il conviendrait de hiérarchiser les enjeux de manière à faire porter les efforts sur les secteurs où les impacts sur le milieu naturel sont les plus importants. Le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime présent à une réunion des groupes de travail a été interpellé dans ce sens.

Fonctionnement hydraulique :

Les ouvrages hydrauliques qui jalonnent le cours des rivières sont importants car ils permettent de garder de l'eau en amont et de limiter les assècs estivaux ; c'est particulièrement le cas sur la Seugne amont et la plupart des affluents. Une réflexion doit être menée, au cas par cas, sur l'opportunité d'araser, de maintenir, voire de créer des ouvrages conciliant gestion quantitative de l'eau et la libre circulation des sédiments et de la faune aquatique.

Plusieurs groupes de travail signalent, localement, des tronçons de cours d'eau connaissant un manque d'entretien de la ripisylve et un fort encombrement du lit, et qui nécessiteraient des actions d'entretien : Petit Trèfle, Tarnac, Maine aval ;

Il existe un projet de regroupement des différents SIAH de la Seugne et affluents ; le syndicat de la Basse Seugne y est à l'heure actuelle opposé.

L'étude SEGI avait localisé des zones de restauration potentielle de zones humides ; cette étude pourrait servir de base pour la mise en œuvre d'une action future du DOCOB.

Des conventions pourraient être signées entre les SIAH et les propriétaires de moulins pour effectuer des travaux de restauration des ouvrages.

La notion de corridor écologique et le besoin d'une trame de prairies le long du cours d'eau (fonction de zone humide, tampon et filtre pour restaurer la qualité de l'eau...) a été souligné.

Cela peut se mettre en œuvre à travers différents outils à décliner en fonction du contexte et enjeux : bandes enherbées, MAEt, Acquisitions foncières à titre conservatoire sur des secteurs à enjeux biologiques forts (Vison d'Europe).

La présence de certains mollusques (palourdes) dans la Seugne a été évoquée. Il n'y a pas eu de prospections spécifiques concernant la Grande Mulette redécouverte récemment dans la Charente.

Haies :

Le Conseil Général de Charente-Maritime est porteur d'une politique de plantation de haies dont peuvent bénéficier collectivités et particuliers ; cette politique devrait être davantage promue.

Espèces exotiques :

Le développement des espèces exotiques est à considérer comme une conséquence du mauvais fonctionnement de la rivière (eau stagnante, chaude et peu oxygénée) ; si la santé du cours d'eau était meilleure, les espèces exotiques se développeraient moins.

Concernant la régulation des ragondins, le constat est fait d'un prélèvement relativement disparate en fonction de la densité des piègeurs ; il faudrait une mutualisation des moyens à l'échelle du bassin.

Groupes de travail « agriculture »

**OBJECTIF DE CONSERVATION A LONG TERME :
ENCOURAGER UNE GESTION DES ESPACES AGRICOLES FAVORABLE A LA
BIODIVERSITE**

<i>Milieux/espèces concernés</i>	<i>Type d'habitat*</i>	<i>Facteurs défavorables à leur conservation</i>	<i>Facteurs favorables</i>
⇒ Prairies humides à grandes herbes (mégaphorbiaies)	IC	- Changement d'affectation des sols	- Maintien de l'élevage
⇒ Prairies à molinie	IC	- Assèchement du milieu, drainage	
⇒ Prairies de fauche et de pâture	EIC		
⇒ Ripisylves (Aulnaie-frênaie, saulaie, aulnaie)	IC & EIC		
⇒ Vison d'Europe		- Assèchement des zones humides	- Maintien de l'élevage
⇒ Chiroptères		- Disparition des prairies	
⇒ Lépidoptères			

* IC : Habitat d'intérêt communautaire

EIC : Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (niveau intermédiaire entre l'objectif à long terme et la mesure)

5. Maintenir les surfaces en herbe, habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (prairies à molinie, prairies humides, prairies pâturées, prairies de fauche...)

- × Ne pas modifier l'occupation du sol des parcelles actuellement en **herbe** : ne pas transformer les prairies en cultures ou en plantations de peupliers (cf. aussi groupe forêt),
- × Conserver les haies et la végétation de berges existantes.

6. Poursuivre l'entretien des surfaces en herbe existantes par la fauche et/ou le pâturage et encourager les pratiques favorables à la biodiversité

- × Poursuivre l'exploitation par pâturage et/ou fauche.

- × Encourager les pratiques favorables à la flore et à la faune caractéristiques de ces milieux :
 - taux de chargement du cheptel
 - fertilisation **équilibrée raisonnée, voire absence totale de fertilisation,**
 - traitements phytosanitaires
 - utilisation tardive de la parcelle
 - privilégier les prairies naturelles permanentes
- × Maintenir les conditions favorables aux prairies humides : pas de nouveau drainage
- × Encourager les nouvelles plantations de haies.

~~~~~

#### Le rôle des haies

- ☞ **Environnemental** : accueil de la faune et corridors de déplacement, filtration des polluants, régulation des eaux (crues, ruissellement/infiltration), effet brise vent.
  - ☞ **Economique** : récolte du bois d'œuvre et du bois de chauffage, limitation des travaux d'intervention en rivière.
  - ☞ **Social** : paysage diversifié, amélioration de la qualité touristique (randonnée, pêche ...).
- ~~~~~

## 7. Encourager les conversions de parcelles cultivées en **surfaces en herbe**

- × Incitation financière à étendre les surfaces en prairies permanentes ou temporaires

## 8. Encourager les pratiques favorables à l'environnement sur les parcelles cultivées

- × Soutenir les pratiques favorables à l'environnement :
  - plantation et entretien de haies,
  - implantation de cultures intermédiaires en hiver,
  - réduction des doses de fertilisants et de produits phyto-sanitaires,
  - favoriser les pratiques économes de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

### Remarques complémentaires des groupes de travail

#### *Extension du périmètre :*

L'idée d'une extension du périmètre pour intégration de tous les petits affluents de la Seugne (dont certains comme le Petit Trèfle, la Laurençanne... ) ne sont pas aujourd'hui intégré au périmètre Natura 2000) a été débattue. Les avis sont partagés sur le sujet, certains participants estimant que cette extension apparaît logique en terme de cohérence vis à vis de la fonctionnalité du cour d'eau, d'autres estimant que ce n'est pas opportun en raison des éventuelles contraintes vis à vis des activités agricoles ou de l'urbanisation. Les maires seraient favorables à un recalage du périmètre à une échelle au 1/2000<sup>ème</sup> pour une

correspondance avec les plans locaux d'urbanisme. Il est toutefois demandé que les communes non concernées par le DOCOB soient invitées aux prochains Copil et groupes de travail.

#### *Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)*

L'outil MAEt reste, en site Natura 2000, basé sur le volontariat. Il peut s'appliquer sur les prairies ou cultures. Il sera primordial dans la phase de mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000 de désigner un animateur MAEt (Chambre d'Agriculture par exemple). Le périmètre éligible peut être plus étendu que celui du site Natura 2000 (l'intérêt notamment pour les mesures de limitation de l'irrigation.)

Les différents groupes de travail soulignent le gros retard sur le paiement des MAE actuelles. Cela limite l'attractivité du dispositif.

#### *Objectifs à l'égard des surfaces en herbe :*

D'une manière générale, il est signalé les grosses difficultés économiques que connaît l'activité de l'élevage, d'où le difficile maintien des prairies.

Les surfaces en herbe sont de nature diverses : prairies permanentes ou temporaires, jachères, bandes enherbées.

Apports de fertilisants : en plus de la réduction de la fertilisation, il est important de fractionner la fertilisation.

Ajouter l'interdiction d'épandage de lisiers en bordure de rivière.

Il peut être proposé de développer des légumineuses qui fixent l'azote.

Fauche tardive : dans les secteurs favorables au Cuivré des marais une fauche plus tardive pourra être proposée (15 juillet).

Le drainage enterré est aujourd'hui interdit ; la mesure sur l'absence de nouveau drainage concerne les fossés à ciel ouvert.

#### *Objectifs à l'égard des surfaces cultivées :*

Cultures intermédiaires en hiver (CIPAN : cultures intermédiaires pièges à nitrates) : mesure déjà obligatoire en zone vulnérable nitrates ; la mesure présente l'inconvénient de nécessiter un traitement phytosanitaire avant l'ensemencement du printemps. Le groupe de travail du 22/03 (Secteur Rive Gauche) a émis des réserves sur cette mesure, notamment en raison du désherbage préalable et du coût d'achat des semences.

Demande de regarder s'il existe des MAE portant sur la mise en place d'une culture de céréales d'hiver et sur le développement de l'agro-foresterie.

Il est signalé la présence de grosses populations de sangliers qui provoquent des dégâts aux cultures.

Concernant les projets de plantation de haie, une liste d'espèces végétales locales, adaptées aux conditions de sol, devra être proposée. Les haies assurent de multiples fonctions (brise-vent, limitation de l'érosion...). Leur implantation devra être concertée, notamment en zone de culture. La ZPPAUP de Jonzac prévoit que les haies ne peuvent pas être plantées de manière perpendiculaire au cours d'eau afin de ne pas accélérer l'écoulement de l'eau vers le

cours d'eau. Les emprises liées au domaine routier départemental pourraient constituer de sites où proposer des re(plantations).

Le Département mène un programme d'entretien et de valorisation de l'arbre animé par la Chambre d'Agriculture qui permet l'octroi d'aides pour la plantation de haies ou bosquets.

#### *Points divers*

La question de la mise aux normes des exploitations a été évoquée. Il semble que de gros efforts aient été réalisés concernant notamment les distilleries (bassins de rétention intermédiaires pour le nettoyage des cuves), mais aussi la gestion des jus d'ensilage et purins. Une vigilance reste nécessaire.

La charte agriculture et territoire est également mentionnée.

# Groupe de travail « forêt et autres espaces non agricoles ».

## OBJECTIFS DE CONSERVATION A LONG TERME :

- ENCOURAGER LE MAINTIEN DES BOISEMENTS D'INTERET ET MILIEUX ASSOCIES
- FAVORISER UNE GESTION SYLVICOLE FAVORABLE A LA BIODIVERSITE

| <i>Milieux/espèces concernés</i>                                                                                                                                    | <i>Type d'habitat*</i> | <i>Menaces identifiées</i>                                                                                                                                | <i>Facteurs favorables</i>                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Boisements alluviaux (aulnaie-frênaie, bois marécageux d'aulnes, peupleraies) et mégaphorbiaies associées                                                         | IC & EIC               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défrichement</li> <li>- Drainage</li> <li>- Mode d'exploitation des peupleraies</li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution libre des boisements</li> <li>- Mode d'exploitation des peupleraies</li> <li>- Entretien des milieux ouverts</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Vison d'Europe</li> <li>⇒ Chiroptères</li> <li>⇒ Cistude d'Europe et Sonneur à ventre jaune</li> <li>⇒ Insectes</li> </ul> |                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assèchement des zones humides</li> <li>- Dérangement</li> <li>- Exploitation sylvicole plus intensive</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Id</li> </ul>                                                                                                                     |

\* IC : Habitat d'intérêt communautaire

EIC : Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

## OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### BOISEMENTS ALLUVIAUX et MILIEUX ASSOCIES

#### 2. Maintenir les surfaces existantes d'habitats forestiers d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces (aulnaie-frênaie, saulaie, bois marécageux d'aulnes)

- × Ne pas modifier l'occupation du sol : éviter le déboisement pour mise en culture ou pour de nouvelles plantations de peupliers aux dépens des boisements alluviaux,
- × Conserver et entretenir les haies existantes

#### Le rôle des haies et boisement alluviaux

- ☞ **Environnemental** : accueil de la faune et corridors de déplacement, filtration des polluants, régulation des eaux (crues, ruissellement/infiltration), effet brise vent.
- ☞ **Economique** : récolte du bois d'œuvre et du bois de chauffage, limitation des travaux d'intervention en rivière.
- ☞ **Social** : paysage diversifié, amélioration de la qualité touristique (randonnée, pêche ...).

### 3. Maintenir les surfaces existantes des autres habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces en fond de vallée (mégaphorbiaies, roselières, cariçaies, prairies à molinie,...)

- × Ne pas drainer et ne pas modifier l'occupation du sol des parcelles
- × Gestion extensive, favorable au maintien **de milieux ouverts** (fauche)
- × Préserver les habitats du Sonneur à ventre jaune identifiés
- × Surveiller les populations et préserver les habitats des insectes d'intérêt communautaire particulièrement sensibles : Fadet des Laïches, Cuivré des marais, Rosalie alpine
- × Respecter les exigences écologiques des chauves-souris

### 4. Encourager la gestion des boisements alluviaux selon des pratiques favorables à la biodiversité

- × Poursuivre l'exploitation extensive des boisements alluviaux : exploitation « traditionnelle » pour le bois de chauffage, sans coupe à blanc sur des surfaces trop importantes ;
- × Favoriser la diversité biologique :
  - Conserver des arbres morts, sénescents, ou creux (éviter les **bords de chemins pour les aspects sécurité ou trop proche des cours d'eau pour ne pas constituer d'embâcles**)
  - Conserver les mares, plans d'eau, zones humides associées.
- × Privilégier la régénération naturelle des taillis de frênes : laisser la parcelle évoluer naturellement, éventuellement favoriser la régénération des frênes en dégagant les semis,
- × Encourager l'exploitation des frênes têtards : poursuite ou reprise de l'exploitation des frênes en têtards, renouvellement par plantations nouvelles et gestion en têtards.

---

#### L'intérêt de la taille en « têtard »

- ☞ **Environnemental** : accueil d'une faune diversifiée.
  - ☞ **Economique** : récolte du bois de chauffage.
  - ☞ **Social** : paysage diversifié, amélioration de la qualité touristique (randonnée, pêche ...), patrimoine culturel.
- 

### 5. Encourager une gestion environnementale des peupleraies **existantes**

- × Favoriser la gestion écologique des peupleraies existantes lors des replantations :
  - pas de plantation en bord de cours d'eau (préserver une bande de végétation naturelle de 5 à 10 m)

- planter sans travail du sol préalable ni drainage
- éviter le labour avant replantation
- éviter les entités de surfaces trop importantes (3ha) d'un seul tenant,
- × Favoriser la gestion écologique des peupleraies existantes lors de l'entretien :
  - proscrire le désherbage chimique, favoriser un entretien des lignes par broyage ou fauche
  - pas d'intervention (fauche, broyage, ...) en période de reproduction de la faune (dates à préciser),
  - entretien permettant le développement d'une flore prairiale ou d'un sous-étage arbustif,
- × Lors de l'élagage et de la coupe, prévoir l'extraction des rémanents (limitation de l'enrichissement du milieu, évite l'apport d'embâcles dans le cours d'eau en période de crue),
- × Eviter les interventions lourdes en périodes de forte hydrométrie afin de limiter le tassement des sols.
- × Encourager les reconversions des peupleraies, après exploitation, en frênaies-aulnaies ou en prairies.

## 6. Poursuivre la restauration et l'entretien de la végétation des rives

- × Restaurer la végétation là où elle est absente ou très clairsemée : plantation de frênes en haut de berges, de saules au milieu des berges, préserver des zones clairsemées afin de maintenir un certain ensoleillement du cours d'eau.
- × Poursuivre et encourager l'entretien périodique « doux » : débroussaillage sélectif pour préserver les jeunes arbres, coupes sélectives d'arbres « à risque », élagage des branches basses, maintien de quelques arbres dépérissants ou morts,
- × Restaurer les berges là où elles sont érodées (techniques végétales) et au niveau des zones d'abreuvoir pour le bétail (recensement à faire),
- × Entretenir les berges et la végétation rivulaire en respectant les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire (vison, loutre,...) : périodes de travaux, enlèvement des rémanents, moyens mécaniques lourds à éviter,
- × Favoriser les nouvelles plantations de haies.

### Les rôles de la ripisylve

- ☞ **Environnemental** : stabilisation des berges, régulation des crues, filtration des polluants, création d'habitats piscicoles, accueil de la faune et corridors de déplacement.
- ☞ **Economique** : récolte du bois d'œuvre et du bois de chauffage, limitation des travaux d'intervention en rivière.
- ☞ **Social** : paysage diversifié, amélioration de la qualité touristique (randonnée, pêche, ...).

## BOISEMENTS ACIDIPHILES EN TETE DE BASSIN



## 6. Encourager une gestion environnementale des boisements acidiphiles (plantations de Pins maritime situées essentiellement dans la Vallée du Tâtre)

- × Eviter les plantations dans les fonds de vallons humides (Prairies à Molinie favorables au Fadet des Laïches...)
- × Ne pas drainer les fonds de vallons pour la conservation de leur caractère humide

### Remarques complémentaires des groupes de travail

Faute de participation suffisante, des groupes de travail « forêt » ont été annulés (5/03 ap-midi (secteur Seugne aval) ou reportés sur les groupes « agriculture » (12/03 reporté sur le groupe du 12/03 matin (secteur rive droite) et 16/03 reporté sur le groupe du 13/03 (secteur rive gauche).

Une consultation spécifique des organismes en charge de la forêt (CRPF, CETEF 16...) et syndicats de propriétaires forestiers sera réalisée parallèlement.

### *Périmètre du site Natura 2000 :*

Plusieurs groupes de travail s'interrogent sur la délimitation du site Natura 2000 telle qu'elle apparaît dans l'atlas cartographique du diagnostic, et qui montrent quelques aberrations : limite « remontant » sur les coteaux, inclusion de zones bâties et sièges d'exploitation agricoles... : il est indiqué que cette limite ne constitue qu'un report d'une délimitation initiale du site faite au 1/100 000 sans tenir compte des réalités du terrain ; cette limite n'est donc ni précise, ni définitive. Une des premières actions du DOCOB sera d'effectuer cette délimitation précise, en concertation avec les acteurs locaux, sur une échelle cadastrale. Des groupes de travail seront organisés avec les communes, avant le prochain Copil, pour mieux expliciter cette question du périmètre.

### *Extension du périmètre :*

L'idée d'une extension du périmètre pour intégration de tous les petits affluents de la Seugne (dont certains comme le Petit Trèfle, la Laurençanne... ) ne sont pas aujourd'hui intégrés au périmètre Natura 2000) a été débattue. Les avis sont partagés sur le sujet, certains participants estimant que cette extension apparaît logique en terme de cohérence vis à vis de la fonctionnalité du cours d'eau, d'autres estimant que ce n'est pas opportun en raison des éventuelles contraintes vis à vis des activités agricoles ou de l'urbanisation. Les maires seraient favorables à un recalage du périmètre à une échelle au 1/2000<sup>ème</sup> pour une correspondance avec les plans locaux d'urbanisme. Il est toutefois demandé que les communes non concernées par le DOCOB soient invitées aux prochains Copil et groupes de travail.

### *Milieux humides non boisés :*

Les actions en faveur des mégaphorbiaies, roselières, et autre milieux humides, si elles concernent des parcelles en SAU, devraient pouvoir faire l'objet de MAEt et hors SAU de contrats Natura 2000.

Il n'y a plus véritablement de risque de drainage de parcelles dans la vallée. Les drains encore existants ne sont plus entretenus et n'ont plus de conséquences sur l'humidité des parcelles.

#### *Milieux boisés alluviaux :*

Il faudra préciser dans les fiches actions ce que l'on entend par « pas de coupe à blanc sur des surfaces trop importantes » : à quantifier en surface, volume, % d'îlot boisé...

Mettre en avant le débardage à cheval pour l'exportation des rémanents.

Voir s'il on peut utiliser les rémanents pour le paillages de plantations, après broyage.

Dans le cadre de l'exploitation des bois taillis (en Espace Boisé Classé), il a été rappelé l'obligation d'une déclaration préalable en mairie (pour les surfaces supérieures à 1 ha).

#### *Frênes têtards :*

L'objectif est approuvé par les différents groupes de travail ; attention toutefois de ne pas tailler des frênes trop vieillissants car cela pourrait entraîner une mortalité.

Une vigilance devra être portée dans les années à venir sur la chalarose du frêne, maladie (champignon) qui provoque des nécroses.

#### *Plantations de peupliers :*

Constat : les peupleraies se situent principalement en aval de Jonzac. Elles représentent 7% du périmètre d'étude. La conjoncture économique n'incite pas les propriétaires à replanter.

Les fiches actions devront préciser la distance des berges à respecter pour les plantations de peupliers. Voir la cohérence avec les autres Docob (vallée de la Charente).

Il est difficile de préconiser la conversion de peupleraies en surfaces en herbe : selon le code forestier cette opération est un défrichement qui doit faire l'objet d'une demande administrative et de boisements compensatoires en surfaces équivalente. D'autre part, sur le plan fiscal, un changement de classe d'imposition serait nécessaire.

Il pourrait être préconisé de développer les mélanges de plusieurs clones dans les plantations de peupliers.

Sur la Seugne, il y a peu de propriétaires de grandes surfaces de peupleraies. Les surfaces ne dépassent en général pas 1 ha.

Consulter la charte « merci le peuplier » adressée par M. Landré du syndicat des propriétaires forestiers de Charente.

#### *Ripisylve :*

Entretien des bandes enherbées : le constat est fait que les exploitants agricoles entretiennent en même temps les bandes enherbées et la ripisylve : l'entretien de la ripisylve devrait être effectué en priorité par la CdCHS avec un cahier des charges respectant des bonnes pratiques environnementales. Il faudrait un cahier des charges pour l'entretien de la ripisylve à destination des propriétaires privés qui réalisent eux-mêmes les travaux.

Des contrats Natura 2000 pourraient être proposés aux éleveurs qui souhaitent installer des pompes à prairies ou une mise en défens des berges pour interdire l'accès des berges à leur troupeau : possible si projet global porté par un maître d'ouvrage ( a priori pas pour des projets individuels).

#### *Bois énergie :*

Il faut veiller à ce que développement des taillis pour le bois-énergie (taillis à très courte rotation) ne se fasse pas aux dépens des espaces naturels d'intérêt pour la biodiversité.

Une expérimentation est menée par la CdCHS. Les premières récoltes de TTCR sont intervenues en 2012. Un objectif de développement de 180 hectares sur le territoire de la Haute Saintonge a été évoqué, pour une autonomie des équipements (chaudières bois...).

Un schéma concerté des boisements a été réalisé en lien avec l'opérateur Natura 2000 et le CRPF sur la vallée de la Charente pour concilier la présence d'habitats d'intérêt communautaires (prairies, boisements alluviaux) et le développement de plantations (peupleraies). Il pourrait être proposé une démarche similaire sur la Seugne intégrant le développement des TTRC.

En outre, le DOCOB pourrait préconiser un cahier des charges pour l'exploitation des taillis à très courte rotation (TTCR) : dates d'intervention, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires...

Voir si l'on peut encourager la conversion des peupleraies en TTRC

## Groupe de travail « loisirs »

**OBJECTIF DE CONSERVATION A LONG TERME :**  
**FAVORISER LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

| <i>Milieux/espèces concernés</i> | <i>Constat</i>                                                                                                             | <i>Menaces</i>                                                     |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Tous/toutes                      | <i>La vallée de la Seugne fait l'objet de divers usages liés aux loisirs : pêche, chasse, randonnée, loisirs nautiques</i> | <i>Dégradation des habitats et dérangement de la faune sauvage</i> |
|                                  | <i>Les milieux naturels ainsi que leur sensibilité ne sont pas toujours connus du grand public</i>                         | <i>Dégradation de l'image du site</i>                              |

### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### 1. Poursuivre les activités halieutiques et cynégétiques tout en maintenant les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

- × Informer la structure animatrice des aménagements halieutiques/cynégétiques mis en place et des opérations d'entretien réalisés ;
- × Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et les précautions d'usage à respecter dans le cadre de leur pratique ;
- × Informer les pêcheurs sur les précautions à prendre concernant les bandes enherbées (pas de circulation automobile, respect de la propreté des lieux...)
- × Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire, des dégradations ou dysfonctionnements constatés ;
- × Développer des dispositifs de jachères faune sauvage ;
- × Encourager l'obtention de l'agrément des piégeurs et encourager les piégeurs à participer à des campagnes de piégeage collectif.

#### 2. Poursuivre les activités nautiques dans le respect des exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- × Sensibiliser les pratiquants aux enjeux biologiques du site Natura 2000 et introduire des objectifs pédagogiques relatifs à la connaissance des milieux naturels dans les pratiques de loisirs **et à la sensibilité des espèces (périodes de nidification...)** ;
- × **Ne pas arracher les herbiers aquatiques** ;
- × **Effectuer les embarquements/débarquements uniquement au niveau des aires aménagées à cet effet** ;
- × Respecter la propreté et la tranquillité des lieux.

### **3. Poursuivre les activités de randonnée (pédestre, équestre, cycliste) dans le respect des exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**

- × Sensibiliser les pratiquants aux enjeux biologiques du site Natura 2000 et introduire des objectifs pédagogiques relatifs à la connaissance des milieux naturels dans les pratiques de loisirs ;
- × Emprunter uniquement des chemins et sentiers existants ; **respecter la propriété privée** ;
- × Rappeler l'interdiction de pénétrer dans les parcelles bordant les sentiers (en dehors de celles clairement autorisées) notamment pour respecter les habitats naturels, la flore, et la faune ;
- × Eviter au maximum les traversées de cours d'eau (en dehors des ouvrages hydrauliques **et des gués prévus à cet effet**) ; **pas de circulation d'engins motorisés (motos, quads...)** dans le lit des cours d'eau ;
- × Stationner sur les aires prévues à cet effet ;
- × Respecter la propreté et la tranquillité des lieux ;

### **4. Promouvoir la découverte du site Natura 2000 dans le cadre des structures d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, campings, hôtels...)**

- × Mettre à la disposition de la clientèle les lettres d'information, plaquettes de sensibilisation, documents pédagogiques réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB ;
- × Développer des animations nature en collaboration avec les structures associatives **ou collectivités** compétentes ;
- × Informer le personnel sur la qualité et la sensibilité du site ;
- × Mettre en place des actions simples en faveur de la biodiversité au sein des structures d'accueil (**campings, gîtes**) : fauche tardive, pose de nichoirs, plantation d'arbres et de haies...

### **5. Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site**

- × Sensibiliser les propriétaires riverains de la Seugne et de ses affluents sur les problématiques d'entretien des berges et des milieux humides et sur les exigences écologiques du Vison d'Europe ;

- × Sensibiliser la population sur la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- × Réaliser des plaquettes d'information, un journal du site Natura 2000, actualiser le site internet ;
- × Réaliser des expositions, organiser des animations auprès des scolaires, du grand public, des propriétaires riverains et des agriculteurs ;
- × Organiser des journées événements sur le site ;
- × Accompagnement de la structure animatrice aux porteurs de projets (réglementation...)

### Remarques complémentaires du groupe de travail

#### *Périmètre du site Natura 2000 :*

Plusieurs groupes de travail s'interrogent sur la délimitation du site Natura 2000 telle qu'elle apparaît dans l'atlas cartographique du diagnostic, et qui montrent quelques aberrations : limite « remontant » sur les coteaux, inclusion de zones bâties... : il est indiqué que cette limite ne constitue qu'un report d'une délimitation initiale du site faite au 1/100 000 sans tenir compte des réalités du terrain ; cette limite n'est donc ni précise, ni définitive. Une des premières actions du DOCOB sera d'effectuer cette délimitation précise, en concertation avec les acteurs locaux, sur une échelle cadastrale. Des groupes de travail seront organisés avec les communes, avant le prochain Copil, pour mieux expliciter cette question du périmètre.

#### *Extension du périmètre :*

L'idée d'une extension du périmètre pour intégration de tous les petits affluents de la Seugne (dont certains comme le Petit Trèfle, la Laurençanne... ) ne sont pas aujourd'hui intégrés au périmètre Natura 2000) a été débattue. Les avis sont partagés sur le sujet, certains participants estimant que cette extension apparaît logique en terme de cohérence vis à vis de la fonctionnalité du cours d'eau, d'autres estimant que ce n'est pas opportun en raison des éventuelles contraintes vis à vis des activités agricoles ou de l'urbanisation. Les maires seraient favorables à un recalage du périmètre à une échelle au 1/2000<sup>ème</sup> pour une correspondance avec les plans locaux d'urbanisme. Il est toutefois demandé que les communes non concernées par le DOCOB soient invitées aux prochains Copil et groupes de travail.

#### *Charte Natura 2000*

La charte Natura 2000 est un engagement au maintien des bonnes pratiques existantes permettant le maintien des habitats naturels et espèces. L'Adhésion à la charte peut être un argument de mise en valeur des activités nautiques et touristiques sur le site (pour exemple, certains bateliers sur la Charente font valoir leur engagement à la charte dans leur document de communication).

#### *Activités cynégétiques :*

Concernant la pratique de la chasse (comme la pêche), il est précisé que Natura 2000 n'apporte pas de réglementation nouvelle. Ces activités sont pratiquées dans le respect des

lois en vigueur, en intégrant une optique de maintien en bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire. En outre, le site Natura 2000 de la vallée de la Seugne est désigné au titre de la Directive Habitats Faune Flore mais pas au titre de la Directive Oiseaux.

Il est rappelé la difficulté de trouver des piègeurs de ragondins ; l'agrément ne constitue pas une obligation.

On se rapprochera des Fédérations de Chasseurs pour examiner s'il est opportun de maintenir la mesure sur les jachères faune sauvage.

#### *Accès des pêcheurs aux berges de la Seugne*

En dehors des rivières de 1ères catégorie où un chemin de « halage » est maintenu, l'accès au cours d'eau pour les pêcheurs se fait sur des propriétés privées. Les bandes enherbées, implantées en bord de cours d'eau ne doivent pas être empruntées par les véhicules au risque de pénalités pour les exploitants en cas de contrôle. Aussi, les APPMA ont entamé des démarches de sensibilisation auprès de leurs adhérents (exemple de panneaux implantés sur la vallée du Né).

#### *Vulgarisation scientifique*

Les participants demandent à ce que le vocabulaire lié à Natura 2000 soit explicite (enjeux biologiques, exigences écologiques des espèces...)